

L'AVENIR.

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

PUBLIÉ PAR LES PROPRIÉTAIRES: DORION, ROWEN ET CIE.

"Le Travail triomphe de Tout."

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

POESIE.

PAPINEAU.

La discorde régnait dans la ville éternelle, Le fer allait trancher cette antique querelle...

Brillante sur ma tige et l'honneur du jardin, Je n'ai vu luire encor que les feux du matin...

Ainsi, triste et captif, ma lyre toutefoix S'éveillait, écoutant ces plaintes, cette voix...

Ces chants, de ma prison témoins harmonieux, Feront à quelque amant des loisirs studieux...

ANDRÉ CHENIER.

LITTÉRATURE.

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

Que celui qui à des oreilles entende: que celui qui à des yeux les ouvre et regarde, car les temps approchent.

Vous n'avez qu'un père, qui est Dieu, et qu'un maître, qui est le Christ. Quand donc on vous dira de ceux qui possèdent sur la terre une grande puissance...

J'ai vu dans un berceau un enfant criant et havant, et autour de lui étaient des vieillards qui lui disaient Seigneur: et qui s'agenouillaient, l'adorant. Et j'ai compris toute la misère de l'homme.

C'est le péché qui a fait les princes: parce qu'un lieu de s'aider et de s'aider comme des frères, les hommes ont commencé à se nuire les uns aux autres.

Et c'est pourquoi chacun était tenu en conscience de l'obéir. Mais il s'en trouva aussi bientôt qui voulurent régner par eux-mêmes, comme s'ils eussent été d'une nature plus élevée que celle de leurs frères.

Et c'est pourquoi, lorsqu'on n'a pas à craindre qu'il en résulte plus de mal, chacun peut et quelquefois doit en conscience leur résister.

Dans la balance du droit éternel, votre volonté pèse plus que la volonté des rois: car ce sont les peuples qui font les rois, et les rois sont faits pour les peuples, et les peuples ne sont pas faits pour les rois.

Le père céleste n'a point formé les membres de ses enfants pour qu'ils fussent brisés par des fers, ni leur âme pour qu'elle fût meurtrie par la servitude.

Et ce qui unit les familles aux familles, les nations aux nations, c'est premièrement la loi de Dieu, la loi de justice et de charité, et ensuite la loi de liberté, qui est la loi de Dieu.

Car sans la liberté quelle union existerait-elle entre les hommes! Ils seraient unis comme le cheval est uni à celui qui le monte, comme le fouet du maître à la peau de l'esclave.

Si donc quelqu'un vient à dire: Vous êtes à moi; répondez: Non; nous sommes à Dieu, qui est notre père, et au Christ, qui est notre seul maître.

Ne vous laissez pas tromper par de vaines paroles. Plusieurs chercheront à vous persuader que vous êtes vraiment libres, parce qu'ils auront écrit sur une feuille de papier le mot de liberté, et l'auront affiché à tous les carrefours.

La liberté n'est pas un placard qu'on lit au coin de la rue. Elle est une puissance vivante qu'on sent en soi et autour de soi; le génie protecteur du foyer domestique, la garantie des droits sociaux; et le premier de ces droits.

ce n'est pas vous, comment êtes-vous libres? Vous n'avez pas de vous-même le droit de disposer de vos enfants comme vous l'entendez, confier à qui vous plait le soin de les instruire et de former leurs mœurs...

Les oiseaux du ciel et les insectes même s'assemblent pour faire en commun ce qu'aucun d'eux ne pourrait faire seul. Vous ne pouvez vous assembler pour traiter ensemble de vos intérêts, pour défendre vos droits, pour obtenir quelque soulagement à vos maux?

Pouvez-vous aller d'un lieu à un autre si on ne vous le permet, user des fruits de la terre et des productions de votre travail, tremper votre doigt dans l'eau de la mer et en laisser tomber une goutte dans le pauvre vase de terre où cuisent vos aliments, sans vous exposer à payer l'amende et à être traînés en prison?

Pouvez-vous, en vous couchant le soir, vous réveiller le lendemain matin, pendant votre sommeil, fouiller les lieux les plus secrets de votre maison, vous arracher du sein de votre famille et vous jeter au fond d'un cachot, parce le pouvoir, dans sa peur, se sera défilé de vous?

La liberté lura sur vous, quand, à force de courage et de persévérance, vous vous serez affranchis de toutes ces servitudes. La liberté lura sur vous, quand vous aurez dit au fond de votre âme: Nous voulons être libres; quand, pour le devenir, vous serez prêts à sacrifier tout et à tout souffrir.

La liberté lura sur vous, lorsqu'au pied de la croix sur laquelle le Christ mourut pour vous, vous aurez juré de mourir les uns pour les autres.

LAMENNAIS.

Robespierre.

Nous publions ci-dessous le jugement que Lamarque porta sur Robespierre, dans son Histoire des Girondins. Après avoir raconté la mort des deux Robespierre, de Couthon, Saint-Just, Hanriot, etc., il continue ainsi:

Telle fut la fin de Robespierre et de son parti, surpris et immolé dans la manœuvre qu'il méditait pour ramener la terreur à la loi, la Révolution à l'ordre et la république à l'unité. Revenant par des hommes, les uns meilleurs, les autres pires que lui, il fut le malheur suprême de mourir le même jour que finit la terreur, et d'accumuler ainsi sur son nom jusqu'au sang des supplices qu'il voulait tarir et jusqu'aux malédictions des victimes qu'il voulait sauver. Sa mort fut la date et non la cause de la détente de la terreur. Les supplices allaient cesser par son triomphe comme ils cessèrent par son supplice.

La justice divine déshonorait ainsi son repentir et portait malheur à ses bonnes intentions. Elle faisait de sa tombe un gouffre fermé. Elle faisait de sa mémoire une énigme dont l'histoire frémit de prononcer le mot, craignant également de faire injustice si elle dit crime ou de faire horreur si elle dit vertu! Pour être juste et pour être instructif, il faut associer hardiment ces deux mots qui repugnent d'être unis ensemble, et en composer un mot complexe. On plut il faut renoncer à qualifier ce qu'il faut désespérer de définir. Cet homme fut et restera sans définition.

Il y a un dessein dans sa vie, et ce dessein est grand: c'est le règne de la raison par la démocratie. Il y a un mobile, et ce mobile est divin: c'est la soif de la vérité et de la justice dans les lois. Il y a une action, et cette action est méritoire: c'est le combat à mort contre le vice, le mensonge et le despotisme. Il y a un dévouement, et ce dévouement est constant, absolu comme une immolation antique: c'est le sacrifice de soi-même, de sa jeunesse, de son repos, de son bonheur, de son ambition, de sa vie, de sa mémoire à son œuvre. Enfin, il y a un moyen, et ce moyen est tout à tour légitime ou exécrable: c'est la popularité. Il caresse le peuple par ses parties ignobles. Il exagère les soupçons. Il suscite l'envie. Il agace la colère. Il envenime la vengeance. Il ouvre les veines du corps social pour guérir le mal; mais il en laisse couler la vie, pure ou impure, avec indifférence, sans se jeter entre les victimes et les bourreaux. Il ne veut pas le mal, et il l'accepte. Il livre à ce qu'il croit le besoin de sa situation les têtes du roi, de la reine, de leur innocente sœur. Il cède à la prétendue nécessité la tête de Vergniaud; à la peur, à la domination, la tête de Danton. Il permet que son nom serve pendant dix-huit mois d'enseignement à l'échafaud et de justification à la mort. Il espère racheter plus tard ce qui ne se rachète jamais: le crime présent par la sainteté des institutions futures. Il s'enivre d'une perspective de félicité publique pendant que la France palpite sur l'échafaud. Il a le vertige de l'humanité. Il veut extirper avec le fer toutes les racines malfaisantes du social. Il se croit les droits de la Providence, parce qu'il en a le sentiment et le combat dans son imagination. Il se met à la place de Dieu. Il veut être le génie exterminateur et créateur de la Révolution. Il oublie que si chaque homme se divisait ainsi lui-même, il ne resterait à la fin qu'un seul homme sur le globe, et que ce dernier des hommes serait l'assassin de tous les autres! Il tache de serais les plus pures doctrines de la philosophie. Il inspire à l'avenir l'effroi du régime du peuple, la répugnance à l'institution de la république, le doute sur la liberté. Il tombe enfin dans sa première lutte contre la terreur, parce qu'il n'a pas conquis, et il résiste dès le commencement, le droit et la force de la domination. Ses principes sont stériles et condamnés comme ses proscriptions, et il meurt en s'écriant avec le découragement de Brutus: "La république périt avec moi!" Il était en effet, en ce moment, l'âme de la république. Elle s'évanouit dans son dernier soupir. Si Robespierre s'était conservé pur et sans concession aux égarements des démagogues jusqu'à cette crise de lassitude et de remords, la république aurait survécu, rajeuni et triomphé en lui. Elle cherchait un régulateur, il ne lui présentait qu'un complice. Il lui préparait un Cromwell.

Le suprême malheur de Robespierre en périssant ne fut pas tant de périr et d'entraîner la république avec lui, que de ne pas le guer à la démocratie, dans la mémoire de l'homme qui avait voulu la personnifier avec le plus de foi, une de ces figures pures, éclatantes, immortelles, qui vengent une cause de l'abandon du sort et qui protestent contre la main par l'admiration sans répugnance et sans réserve qu'elles inspirent à la postérité. Il fallait à la république un Caton d'Utique dans le martyrologe de ses fondateurs: Robespierre ne lui laissa qu'un Marius moins l'épée. La démocratie avait besoin d'une gloire qui rayonnât à jamais d'un nom d'homme sur son berceau: Robespierre ne lui rappela qu'une grande constance, une grande incorruptibilité et un grand remord. Ce fut la punition de l'homme, la punition du peuple, celle du temps et celle aussi de l'avenir. Une cause n'est souvent qu'un nom d'homme. La cause de la démocratie ne devait pas être condamnée à voler ou à justifier le sien. Le type de la démocratie doit être magnanime, généreux, clément et incontestable comme la vérité.

Document Historique.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

Articles.

10.— Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

20.— Les principaux droits de l'homme sont ceux de pouvoir à la conservation de l'existence et de la liberté.

30.— Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

40.— L'égalité des droits est établie par la nature; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force, qui la rend illusoire.

50.— La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer, à son gré, toutes ses facultés; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauve-garde.

60.— Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires du principe de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

70.— La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer, à son gré, de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

80.— Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

90.— Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

100.— Tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

110.— La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

120.— Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire sont une dette de celui qui possède le superflu. Il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

130.— Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques; les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune.

140.— La société doit favoriser de tout son pouvoir le progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

150.— Le peuple est le souverain; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis.

160.— Le peuple peut, quand il lui plait, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

170.— La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

180.— La loi doit être égale pour tous.

190.— La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

200.— Toute loi qui viole les droits imprescriptibles de l'homme est essentiellement injuste et tyrannique; elle n'est point une loi.

210.— Dans tout Etat libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'autorité de ceux qui gouvernent.

Toute institution qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat incorruptible, est vicieuse.

indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations.

210.— Tous les bons citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune autre distinction que celle des vertus et des talents, sans aucun autre titre que la confiance du peuple.

220.— Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

230.— Pour que ces droits ne soient point illusores, et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leur famille.

240.— Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement, lorsqu'ils sont les organes ou les exécuteurs de la loi.

250.— Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle, et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul; le respect même de la loi défend de s'y soumettre; et si on veut l'exécuter par la violence, il est permis de le repousser par la force.

260.— Le droit de présenter des pétitions aux députés de l'autorité publique appartient à tout individu; ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en font l'objet; mais ils ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.

270.— La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen.

280.— Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

290.— Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est la plus sacrée des droits et la plus indispensable des devoirs.

300.— Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ses droits.

310.— Dans l'un et l'autre cas, assujéti à des formes légales la résistance à l'oppression est le dernier raffinement de la tyrannie.

320.— Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs publics.

330.— Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et facilement punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

340.— Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect.

350.— Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entraider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état.

360.— Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.

370.— Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis partout, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et comme les brigands rebelles.

380.— Les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature.

Le Combat de Lundy's Lane.

Les souvenirs de gloire du général Scott sont naturellement à l'ordre du jour; ses partisans racontent avec un enthousiasme qu'ils cherchent à rendre communicatif, les exploits qui ont signalé sa longue carrière; mais il en est un surtout dont ils font grand bruit: c'est le combat de Lundy's Lane, livré le 25 juillet 1814 sur la frontière du Canada.

Le trente-huitième anniversaire de ce combat sera, nous l'avons déjà dit, le prétexte d'une grande fête nationale que l'on célébrera demain et après-demain aux bords du Niagara; il sera en outre solennisé aujourd'hui même à New-York et dans beaucoup d'autres villes de l'Union. C'est un moyen de chasser l'élection présidentielle, que les whigs ne pouvaient pas négliger; et bien qu'il n'entre nullement dans notre pensée de les aider dans leurs réclames électoraux, nous voulons aussi consacrer quelques lignes à rappeler un épisode qui, tout compte fait, reste l'un des plus glorieux qu'on puisse trouver dans les annales militaires des États-Unis.

Depuis deux ans déjà les hostilités se poursuivaient entre les Anglais et les Américains, lorsque le corps d'armée commandé par le major-général Brown franchit la rivière Niagara pour envahir le territoire canadien. L'une des brigades de ce corps était placée sous les ordres du général Scott, qui se distinguait par son ardeur et son courage, non moins que par ses connaissances stratégiques.

Sur la rive qu'ils venaient d'atteindre, les Américains, dont toutes les forces s'élevaient à peine à deux mille cinq cents hommes, devaient avoir affaire à la division anglaise du major-général Ryall, forte de quatre à cinq mille hommes. Malgré l'infériorité de leurs forces, ils n'hésitèrent pas à prendre l'offensive, et permirent d'instaurer sur ce sujet; je n'en connais pas de plus grand, et de plus digne d'être per des têtes intelligentes.

miers succès n'avaient nullement déconcerté l'ennemi. Le général Ryall, comptant sur sa supériorité numérique, avait concentré ses forces autour de Chippewa, où se trouvaient les Américains, et comptait les attaquer dans la matinée du 26 juillet. Mais le hasard et la chaleur toute juvénile du général Scott devaient avancer la bataille de quelques heures.

Le général avait reçu l'ordre de marcher sur Queenstown, et dans l'après-midi du 25 juillet, il avait pris cette direction, lorsqu'il se trouva tout à coup en présence de l'ennemi. Sans se demander s'il avait devant lui une armée ou un simple détachement, il étiqua résolument et précipitamment Brown de sa position. A cette nouvelle, celui-ci fait marcher ses autres corps et s'avance lui-même vers l'endroit où Scott est déjà chaudement engagé. Bientôt l'action devient générale, et l'on se bat avec fureur sur tous les points. Scott se distingue par son intrépidité, qui va parfois jusqu'à l'imprudence; mais son exemple agit puissamment sur les braves qui le suivent.

L'artillerie ennemie, avantageusement placée sur une hauteur, faisait grand mal aux Américains; il fallait la déloger. Le vingt-troisième régiment chargé de cette tâche difficile s'en acquitta avec une fermeté sans égale. Il gravit la colline, malgré le feu meurtrier que les artilleurs anglais dirigeaient contre lui. Arrivé à portée du mousquet, il répond par un feu de bataillon bien nourri et tombe comme la foudre sur les artilleurs qu'il attaque à la bayonnette. En quelques minutes la position est enlevée; et les caissons dont on vient de se rendre maître par cet audacieux coup de main, sont tournez immédiatement contre les bataillons anglais, qui battent en retraite.

Mais le général Drummond qui a pris le commandement de l'armée anglaise, au lieu et place du général Ryall, tombé entre les mains du colonel Jesup, le général Drummond, quoique la nuit soit déjà sombre, veut essayer de reprendre la position. Ce fut un terrible engagement qu'un témoin oculaire a décrit sous de vives couleurs:

Drummond, dit-il, s'avance avec des renforts qui prennent sur les deux flancs la ligne américaine. Au milieu de l'obscurité nous ne pouvions reconnaître l'approche des Anglais que par le bruit de leur marche. A vingt pas de nous, ils s'arrêtent, ouvrent un feu de platoon, se préparent à fondre sur nous. Nos hommes ripostent avec succès et après une lutte acharnée, la colonne anglaise est obligée de reculer.

Après une courte intervalle d'ombre et de silence, les Anglais font une nouvelle charge, en portant tout le poids de leur attaque sur notre centre. Le brave 21e qui le composait, le reçoit avec une inébranlable fermeté, tandis que notre artillerie, servie avec un sang-froid et une habileté rare, fait de grands ravages dans les rangs ennemis. Durant cette seconde attaque, le général Scott, qui avait formé un seul bataillon des débris de sa brigade, fait en personne deux charges à fond sur les deux flancs de l'ennemi, et ce fut alors qu'il reçut les blessures dont son honorable front porta encore les cicatrices. Nos hommes étaient épuisés de fatigue et mourants de soif; mais il n'y avait aucun moyen de les soulager.

Les Anglais, qui avaient pu prendre quelques instants de repos et reçu un renfort de troupes fraîches, tentent un troisième et dernier effort pour reprendre la position. Ils avancent et dirigent leur feu sur nous, et malgré la vivacité avec laquelle il leur est répondu, ils ne suspendent point leur marche. Le 21e soutient de nouveau le choc, et les deux lignes sont bientôt engagées dans une lutte terrible et qui défie toute description. La droite et la gauche de la ligne américaine fléchissent un moment; mais elles sont immédiatement ramenées par leurs officiers. Le combat devient alors si acharné que plusieurs bataillons de nos troupes se rompent; les hommes, engagés dans une mêlée confuse, combattent corps à corps ou bien à coups de crosse de fusil; c'est surtout près de l'artillerie que la fureur est sans égale de part et d'autre, et le major Hindman enlève deux de ses canons dans la crainte de les voir tomber aux mains de l'ennemi. Enfin une charge désespérée est dirigée sur les deux flancs de l'ennemi qui en est ébranlée; il se rallie cependant encore une fois, puis enfin il lui faut céder, abandonner le champ de bataille et se mettre en pleine retraite.

Le caractère principal du combat de Lundy's Lane, c'est, on le voit par ce qui précède, l'acharnement déployé par les Anglais, aussi bien que par les Américains. Les uns et les autres y firent des prodiges de valeur, et, sous ce rapport, le général Scott ne céda la palme ni à ses amis ni à ses ennemis. Il ne cessa pas un instant de s'exposer personnellement et d'animer ses soldats par son exemple. Un historien américain nous semble avoir heureusement apprécié sa conduite en quelques mots: "Il fut pour tous le modèle d'une ardeur peut-être extraordinaire, mais saine et invincible." C'est du reste l'un des traits du courage du général Scott: le théâtral ne lui déplaît point, et, sauf la différence des longitudes et des instincts nationaux, il rappelle parfois l'héroïsme éclatant et quelque peu fanfaron dont Murat est resté le type pour nos pays.

On comprend donc parfaitement qu'il ait été proclamé par ses concitoyens le héros de Lundy's Lane, et que l'on cherche aujourd'hui à raviver la mémoire d'une action où il a véritablement déployé les plus brillantes qualités, celles qui frappent surtout avec le plus de vivacité l'imagination populaire. Mais jusqu'à quel point cela servira-t-il à sa candidature? Nous ne chercherons pas à le savoir, satisfait d'avoir reproduit pour nos lecteurs quelques extraits d'une éphémère dont plus d'un peuple aurait le droit d'être fier.

FRANCE.

CORRESPONDANCE RÉPUBLICAINE. Paris, 12 juillet 1852.

Je m'étais efforcé de vous faire comprendre, dans ma dernière lettre, comment la question religieuse se trouve liée à la question politique et comment l'esprit humain se trouve, par une sorte de nécessité logique, inévitablement conduit de l'une à l'autre, permettez-moi d'insister sur ce sujet; je n'en connais pas de plus grand, et de plus digne d'être per des têtes intelligentes.

La religion que la philosophie du dernier siècle nous avait habitués à considérer comme apostro-



L'AVENIR.

Laissez-les ceux qui croient que le monde va croquer parce que tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTREAL, MERCREDI SOIR 11 AOUT 1852.

La prochaine Session.

LES RUMEURS.

La première session d'un nouveau Parlement est toujours attendue avec curiosité par les uns, avec impatience par les autres, mais avec anxiété pour tous.

En effet, c'est là que doivent se rencontrer les différents partis politiques et les nouveaux éléments qui entrent dans la chambre absorbent toute l'attention de ceux qui désirent connaître quelle conduite adopteront les nouveaux représentants.

Et cette année surtout, la nouvelle chambre est composée de tant de couleurs diverses qu'il est impossible de prévoir quel sera le résultat de toutes les divisions intestines du nouveau parlement.

Aussi, plus la session approche, plus il y a de spéculation sur la force respective des partis, plus il y a de rumeurs plus ou moins fondées sur les démarches que se propose d'adopter le ministère et les mesures qui seront soumises aux représentants de la province.

Quant on envisage la composition de la présente chambre d'assemblée, que l'on appétit M. Papineau à la tête des démocrates, M. Cauchon à la tête du parti clérical, M. George Brown à la tête des anti-cléricaux, Sir Allan McNabb à la tête d'une partie des Tories, l'autre ne voulait pas le suivre, M. McKenzie aussi de son côté et les ministères de l'Autre, on se demande quel déchirement cela signifie et quel avantage le pays en retirera ?

Mais cet état des partis ne nous surprend nullement. Nous voyons là le signal de la crise qui approche. Le peuple souffre de la dépression générale de la propriété et de ses produits depuis plusieurs années. Les marchés anglais ayant été ouverts à la compétition générale, ils sont de fait fermés pour nous. Les marchés américains ne nous sont ouverts qu'à la condition de payer vingt pour cent.

Renfermé comme nous le sommes, il n'est donc pas étonnant de voir le pays plongé dans la gêne et presque tous ses habitants se ressentir plus ou moins de la dépression de toutes les valeurs, résultat inévitable de notre dépendance envers un pays étranger.

La masse du peuple qui ne sait pas toujours apprécier la véritable cause de son mal, ne peut pas non plus appliquer un remède prompt et efficace à tous ses maux. Elle se plaint donc, gémit et se débat presque en vain pour améliorer sa condition. Chacun présente sa panacée, les uns par intérêt, le petit nombre par patriotisme. De là la confusion, la division, la discussion jusqu'à ce qu'enfin l'opinion publique étant éclairée, au moyen des débats, par l'expérience des déchirements passés, la majorité des citoyens s'insistent pour adopter des mesures propres au salut public.

Et bien, tout homme impartial, tout observateur qui réfléchit quelque peu sur la situation actuelle du Canada, doit voir que nous sommes précisément arrivés à cette époque de la vie des peuples, où une transformation politique devient urgente, nécessaire, indispensable, inévitable et prochaine.

La confusion et les divisions qui régnent aujourd'hui dans notre société politique sont les conséquences naturelles de l'état de malaise du peuple du pays entier.

Loin donc de nous étonner des éléments divers qui composent la présente chambre, nous considérons sa composition comme nécessaire à la situation. Le tohu-tohu parlementaire dont nous serons bientôt témoins agit sur notre atmosphère politique comme ces petits bouillards qui de temps à autre viennent purger la température et nous donner un ciel pur et brillant.

La rumeur dit que dans l'événement d'une défaite du ministère actuel, les amis de M. Lafontaine s'engageraient à reprendre le timon des affaires. On va même jusqu'à dire que M. Lacoste résignerait son siège en parlement pour faire élire M. Lafontaine à sa place au comté de Chambly.

Mais nous n'ajoutons pas encore foi à cette rumeur quoiqu'elle ne soit pas tout à fait invraisemblable. On dit aussi que M. Badgley, l'un des membres pour la ville de Montréal, doit être nommé commissaire pour reviser les statuts de la province, ce qui obligerait à se faire réélire de nouveau ou à se retirer de la vie publique.

Aurait-on acheté le chef des Tories du Bas-Canada ? Une réunion du parti Tory du Haut-Canada a eu lieu chez Sir Allan McNabb, dernièrement. Il paraît qu'il y a eu division, les uns voulant faire une espèce de compromis avec le ministère, les autres s'y opposant. M. Hincks a rencontré M. McNabb à Montréal dans le mois de juin et leur entrevue fut tout à fait amicale, disaient-ils. Sir Allan McNabb devait être nommé président d'une commission des chemins de fer, serait-ce le prix d'une trahison politique ? Nous n'en savons rien, mais nous pensons qu'un moyen de la corruption, le ministère actuel parviendrait à se maintenir au pouvoir plus longtemps que les amis de M. Lafontaine le désirent. La rumeur dit bien autre chose, mais attendons les événements.

Bureau de Poste à Montréal.

Nous avons eu plusieurs fois à nous plaindre de l'injuste répartition des emplois publics sous le gouvernement. Dans presque tous les départements publics il s'exerce un système de proscription contre les Canadiens-français aujourd'hui comme dans le bon vieux temps du Family Compact, et cela sous les auspices de nos ministres responsables qui représentent dans le ministère la race Canadienne-française. Quand il s'agit de rendre justice

au Bas-Canada c'est toujours avec répugnance qu'on le fait, et presque toujours on lui refuse la justice qui lui est due. Dans le département des postes M. Morris est très empressé d'établir dans tout le Haut-Canada des bureaux de poste dans les endroits les plus nouveaux, et comptant à peine quelques habitants. Dans le Bas-Canada c'est différent. On met tous les obstacles possibles à l'établissement de bureaux de postes, même dans les paroisses établies depuis des siècles. Nos ministres du Bas-Canada ont les yeux fermés sur l'avancement de leurs compatriotes. Il n'est pas rare de trouver encore plusieurs grandes paroisses où la maille ne passe pas ; ce qui oblige les habitants des paroisses à faire quelquefois quatre ou cinq lieues pour se rendre au bureau de poste le plus voisin. Mais bah ! nos ministres du Bas-Canada ne se sont jamais bien occupés des intérêts de cette partie du pays.

Montréal, où la population française et anglaise est à peu près également divisée, le bureau de poste compte VINGT employés, recevant intégralement des salaires au montant de £2,490. Sur ces vingt employés il n'y a qu'un Canadien-français, qui reçoit £90 de salaire ! Est-ce justice ? Que l'organe français du ministère, à Montréal, la *Minerve*, réponde. Le salaire du maître de poste de cette ville, M. Porteous, est de £400, à part les bénéfices assez dodos qu'il reçoit d'autres sources. C'est un salaire plus que raisonnable. Cependant il est question de l'augmenter dans la prochaine session du parlement. Il paraît que M. Morris, le ministre des postes, a une confiance illimitée dans M. Porteous. Cette confiance va jusqu'à laisser à ce monsieur un contrôle exclusif du département à Montréal. Et on sait que M. Porteous n'a pas une inclination très prononcée pour tout ce qui est Canadien-français.

Les Lettres de M. Chiniquy.

BOURBONNAIS.

Nous avons lu avec étonnement et intérêt deux lettres écrites par M. Chiniquy, l'apôtre de la Tempérance, au sujet de l'émigration des Canadiens à Bourbonnais. Ces lettres font voir que le but de M. Chiniquy n'est pas, et n'a jamais été d'engager les Canadiens à s'expatrier ; qu'au contraire personne n'est affligé plus que lui de voir nos compatriotes obligés de fuir le pays qui les a vus naître pour aller chercher sur un sol étranger des sources de prospérité et de bonheur qu'ils cherchaient en vain ici, et qu'ils rencontrent là bas. Dans sa première lettre à un de ses amis, le Dr. Dorion, M. Chiniquy explique parfaitement ses intentions dans les lignes suivantes. "Vous avez parfaitement compris ma pensée, quand vous avez dit que je vous 'lais, autant que faire se pourra, réunir sur un seul point les milliers de Canadiens épars çà et là, et comme perdus au milieu de l'Union Américaine.' Dans cette lettre M. Chiniquy, loin de représenter les Illinois comme un Paradis terrestre, ainsi qu'il a été accusé de vouloir le faire, met au contraire ceux qui s'y rendent sur leurs gardes, en signalant les inconvénients qui les attendent, à leur arrivée, en leur conseillant de ne pas s'y rendre, sans apporter l'argent nécessaire pour se bâtir, et en les avertissant qu'ils auront à travailler beaucoup, s'ils veulent se faire une position aisée. Mais en même temps il leur répète ce qu'il avait déjà dit : "Qu'ils y trouvent ce qui leur manque en Canada, du pain, de l'espace et de la liberté."

Nous aimons à constater ces faits, pour que justice soit faite ; car les correspondances qui ont eu lieu de part et d'autre sur ce sujet étaient tellement contradictoires, et parfois tellement exagérées qu'il était difficile de porter un jugement sûr. Nous avons été en grande controverse sur ce qui était dit des deux côtés dans une discussion qui paraissait soulevée par les mauvaises passions, et qui était conduite avec une aigreur et une haine qui devaient toujours être éloignées des écrits destinés au public. Mais maintenant nous croyons en connaître assez pour donner une opinion bien fondée. Et voici celle que nous avons :

Les Illinois sont un pays nouveau où l'on ne peut s'attendre de trouver, en y arrivant, le luxe et le confort qui l'on rencontre dans les grandes villes. Ceux qui s'y rendent doivent, par conséquent, comme M. Chiniquy le leur conseille, apporter l'argent nécessaire pour se bâtir, et ne s'y rendre qu'avec la détermination énergique de travailler avec force et courage pour se faire une bonne position, ainsi qu'à leur famille. Et avec ces dispositions, il est certain qu'ils vivront heureux aux Illinois, car ils y trouvent des terres excellentes à cultiver, un climat doux et sain, de l'ouvrage autant qu'ils pourront en faire, et ils auront, pour cet ouvrage une rémunération plus forte et plus encourageante qu'ils n'auraient ici, même dans les villes.

D'après les informations que nous avons reçues de personnes qui en arrivent et qui partaient pour y retourner, afin de s'y établir d'une manière définitive avec leurs familles, il paraît que ceux qui en sont revenus, en nous faisant des peintures affreuses de ce qu'ils y avaient vu, étaient des personnes qui ne s'y étaient même pas rendues, ou qui s'étaient déçus, en apercevant la première cabane. Or ce n'est pas ainsi qu'il faut juger.

Maintenant nous croyons devoir nous prononcer sur la question la plus importante dans toute cette affaire : Les Canadiens font-ils bien d'émigrer à Bourbonnais ? Certes, nous considérons que c'est un crime de vouloir dépeupler et affaiblir le pays dont nous sommes citoyens. Nous croyons que, dans les circonstances actuelles surtout, le Canada a besoin de la présence, de l'énergie morale et physique, du secours de tous ses enfants. Nous considérons que, plus que jamais nous devons nous réunir et concentrer tous nos efforts pour améliorer notre position, et faire marcher notre pays vers le progrès et l'avancement.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que ceux qui ont des moyens sûrs d'existence en ce pays, ou qui peuvent espérer de se faire, par leur travail et leur énergie, une position convenable, seraient coupables à un haut degré d'abandonner leur patrie pour aller s'établir aux Illinois ou ailleurs. Mais d'un autre côté, il serait ridicule et inhumain d'obliger les gens à vivre et mourir misérablement au Canada parce qu'ils y sont nés, plutôt que de vivre heureux et prospères dans un autre pays. L'amour de la patrie est un sentiment élevé et sublime mais il n'exige pas qu'un homme sacrifie son bonheur et celui de sa famille pour une patrie ingrate. Et c'est principalement cette question que traite M. Chiniquy dans sa seconde lettre en réponse au *Journal de Québec* qui paraît l'avoir attaqué assez fortement.

Le *Journal* avait dit : "Heureux, nous avons planté nos tentes sur les rives du grand fleuve." M. Chiniquy lui répond : "Sans doute que vous n'avez pas eu l'intention de mettre ces paroles dans la bouche de ceux qui sont nés et ont grandi dans ce pays, ou qui ont failli mourir de faim, par la faute

du gouvernement qui leur a obstinément refusé les chemins nécessaires pour communiquer avec les grands marchés du pays. Alors, je n'ai plus besoin de vous le dire, vous le comprenez vous-même, vos paroles, non seulement ne seraient pas vraies, mais elles seraient une affreuse insulte aux malheurs de ces victimes d'un gouvernement sans intelligence et sans cœur. Vos paroles alors seraient un plaquant démenti à ce que vous nous dites, il y a quelques jours, de la famine qui devrait être partie de ces populations auxquelles il a même été impossible de porter des secours, faute de toutes pratiques."

M. Chiniquy s'attache aussi à prouver que c'est la faute du gouvernement si la jeunesse du Canada émigre. Et il déverse sur le gouvernement tant d'injure aujourd'hui que des années passées plus d'opprobre et de flétrissures que n'ont jamais fait les ennemis politiques de ces gouvernements. Pourtant il n'y a pas plus d'un et deux ans M. Chiniquy jetait l'encens à pleines mains à l'administration d'alors qui se trouve aujourd'hui comprise et même indignée du droit parmi les gouvernements qu'il appelle "Stupides, lâches, sans intelligence et sans cœur, corrompus etc., etc." Mais alors M. Chiniquy était intéressé à flatter le gouvernement et aujourd'hui il ne l'est plus.

Combien d'hommes qui se prétendent importants dans notre pays, ne cessent de flatter, approuver et élever jusqu'aux nues notre gouvernement, qui s'ils étaient établis définitivement au milieu de la république américaine, passeraient du noir au blanc, comme l'a fait M. Chiniquy. C'est une preuve de plus qu'il faut se défier du jugement et des principes politiques de tous ceux qui peuvent avoir un intérêt quelconque à louer le gouvernement. M. Chiniquy dit aussi qu'il est déjà pas mal républicain. Le mot déjà fait comprendre qu'il pense le devenir davantage. Puis il prédit l'annexion et l'abaissement de l'Angleterre au second rang des nations Européennes. Il ajoute que "le plus tôt cela arrivera, le mieux ce sera pour le bonheur du monde." Voilà M. Chiniquy d'aujourd'hui ! Le reconnaîsez-vous, messieurs les ministériels ?

M. Chiniquy, dans sa polémique avec le *Journal de Québec*, son ancien ami qui, lui n'est pas encore républicain, parce qu'il lui reste des intérêts à ménager, s'exprime ainsi : "Mais je vous l'ai déjà dit, et je vous le répète, vous n'avez rien de mieux à nous proposer que de nous faire émigrer en publiant les faux rapports, les parjures de quelques ivrognes, même lorsqu'on prétend leur servir de secrétaire." Ah ! pour le coup M. Chiniquy ne pourra pas prendre la plume pour écrire que c'est nous qui attaquons le clergé. Comment, on nous a traité d'impies, de gens qui voulaient abattre la religion, les lois et détruire l'ordre social, quand nous avons cru devoir remarquer que, dans certains cas, quelques prêtres devaient de leurs devoirs, en prêchant la politique du haut de la chaire ! On nous a anathématisés ; et on nous aurait ex-communiés, si c'était été la mode comme aujourd'hui, pour des remarques si naturelles, si raisonnables, et qui n'attaquaient pas du tout le caractère ni la moralité d'aucun prêtre. Mais Grand Dieu ! que va-t-on faire de M. Chiniquy ? Dans quelle catégorie va-t-il être placé ; lui qui, prêtre, écrit sa "publique" un autre prêtre *serait de Secrétaire à des évêques qui publiés de faux rapports et des parjures* ? Et on nous reprochera de vouloir abaisser le clergé ? Allons messieurs du clergé, tâchez de mieux vous entendre ; car vous allez donner une mauvaise opinion de vous, si vous en êtes rendus au point d'être obligés de dévoiler, les uns chez les autres, des turpitudes de cette espèce.

Démonstration Populaire.

La vérité perce et finit toujours par triompher de ses adversaires. Elle est semblable à la goutte d'eau qui tombant, tombant encore, tombant toujours, finit par percer le rocher.

La démocratie est l'essence même de la justice, basée qu'elle est sur l'égalité des hommes devant Dieu, la société et les lois. Elle finira par triompher aussi, car malgré la démolition politique et sociale du monde, elle trouvera toujours des défenseurs fidèles, qui proclameront hautement la vérité de ses principes immuables et qui feront sentir aux peuples opprimés les bienfaits qui découlent naturellement pour un peuple d'un ordre de choses qui prend sa source dans la masse de ce même peuple.

La démocratie triomphera parce que son organisation est claire, précise, son action directe sur toutes les intelligences et pleine d'enseignements précieux pour l'humanité entière.

Mais que de luttes elle a eues à subir et combien de trahisons subtile-elle encourt ! Cependant, noble et digne fille de la liberté, la démocratie n'est pas faite pour le découragement. Chaque trahison, chaque apostasie lui fait saigner le cœur, mais l'arme d'un nouveau courage, d'une indéfectible persévérance.

La liberté ne peut donc s'obtenir qu'en travaillant avec ardeur, courage et énergie, et celui qui ne veut pas la gagner à ce prix, n'est pas digne de devenir libre.

Les républicains canadiens, qui depuis si longtemps travaillent pour s'emanciper du joug colonial qui énerve toujours les populations des colonies, en maintenant de nombreux peuples dans la dépendance absolue d'autres peuples, voient toujours avec satisfaction le succès de leur cause, chaque fois que le peuple lui fait faire un pas en avant.

Longtemps incomprise, souvent tyrannisée, la démocratie canadienne n'en continuera pas moins son droit chemin.

La perte de plusieurs de ses principaux défenseurs, passés armes et bagage au camp de l'ennemi, a pu en retarder la marche. Le peuple a pu momentanément s'endormir sur ses véritables intérêts, quand personne n'osait élever la voix pour lui faire apprécier le danger de la situation et lui faire apprécier la nécessité d'opposer une digue au mal qui augmentait de jour en jour.

La corruption politique s'était déjà infiltrée dans plusieurs grosses têtes politiques ; elle menaçait d'enlaver toutes les classes de la société.

Le danger était imminent et quand l'on jetait un regard en arrière, le mal paraissait incurable.

Mais le mal est toujours accompagné de crises plus ou moins violentes propres à faire faire un retour sur le passé.

Le peuple s'aperçut de son malaise et dans sa misère il en appela au zèle, au dévouement d'un de ses anciens serviteurs qui lui tira d'iniquité sur le sol de la patrie souffrante.

L'ancien tribun répondit à l'appel de ses compatriotes. Louis Joseph Papineau reparut sur l'arène politique, et grande fut la sensation générale lorsqu'il fit de nouveau entendre sa voix énergique en faveur des libertés populaires de son pays.

Ennemis acharnés du despotisme en petit et en grand, il dénonça partout les mesures arbitraires et despotiques.

On jura la tête d'un homme dont l'intégrité politique, les talents, les connaissances et la popularité pouvaient embarrasser le gouvernement. C'était là le mot et la calomnie jona un grand rôle.

Accusé de lâcheté, de trahison et de mille autres crimes politiques par ses ennemis, Louis Joseph Papineau est acquitté par l'immense majorité de ses compatriotes votant à l'élection d'un représentant du peuple pour la ville de Montréal.

Mais l'intrigue et la corruption remportèrent la palme en cette occasion.

Quelques mois plus tard, le peuple des Deux-Montagnes le choisit comme son mandataire dans la chambre d'assemblée.

Le peuple du pays applaudit au patriotisme des électeurs indépendants de ce comté qui renvoie au parlement cet ancien athlète politique, dont les mâles accents ont plus d'une fois fait trembler les ennemis de l'émancipation et de la liberté du Canada.

Puisse l'attente populaire ne pas être trompée ! Puisse Papineau se mettre à la hauteur de sa mission et mériter auprès des générations présentes et futures le noble titre de sauveur de la patrie !

L'assemblée qui a eu lieu à St-Roch de Québec, dimanche dernier, était une des plus belles démonstrations que nous ayons encore vues par le nombre, la bonne tenue et surtout par l'unanimité des sentiments qui animaient cette patriotique réunion.

Le beau temps qu'il faisait avait attiré une foule de citoyens de la ville à la campagne, tant par le voyage de plaisir qui a eu lieu ce jour là que par d'autres motifs. Cependant, au moins 1200 citoyens se sont réunis pour féliciter le Comté des Deux-Montagnes et le pays sur l'élection de M. Papineau et prendre l'engagement de lui faire une réception digne de l'occasion à son arrivée à Québec.

L'enthousiasme était on ne peut plus général. Tous les orateurs furent écoutés avec la plus grande attention et chaleureusement applaudis.

Lorsque M. Dubord, l'un des représentants de la ville de Québec, déclara publiquement que si M. Papineau n'était pas présenté comme orateur à l'ouverture de la session, il le présenterait lui-même aux suffrages de la chambre, des tonnerres d'applaudissements étouffèrent sa voix.

Le peuple exprima spontanément son désir, celui de voir M. Papineau occuper le poste qu'il occupait pendant si longtemps avec tant de dignité pour lui-même et pour son pays.

Pas une seule parole de dissentiment ne troubla les procédés. L'assemblée se dispersa après avoir fait entendre des hurrahs frénétiques en faveur de M. Papineau.

Québec a bien commencé l'œuvre et nous sommes certains que la réception de M. Papineau dans cette ville sera digne de la capitale du pays.

Assemblée Publique.

AU SUJET DE L'ÉLECTION DE

L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU.

Conformément à l'avis de convocation publié dans les journaux, une assemblée d'environ 1200 personnes a été tenue hier, dimanche, le 8 août courant, à l'issue des vêpres, sur la place du marché Jacques Cartier, dans la paroisse de St-Roch, pour exprimer l'opinion des Démocrates de Québec au sujet de l'élection de l'Hon. Louis Joseph Papineau.

Québec a bien rarement vu d'assemblée publique aussi remarquable, tant par le nombre et la respectabilité des personnes qui y assistaient que par l'unanimité et l'enthousiasme continuel qui ont régné dans leur devoir en cette occasion.

EDOUARD GLACKMEYER, ECR., N. P. fut invité à présider l'assemblée et M. A. PLAMONDON, ECR., avocat, pria d'agir comme secrétaire.

Les résolutions suivantes furent proposées et acceptées à l'unanimité.

Proposé par T. C. Lee, Ecr., secondé par J. B. Ryan, Ecr., et résolu : Que cette assemblée a appris avec une parfaite satisfaction l'élection de l'Honorable Louis Joseph Papineau, comme représentant du comté des Deux-Montagnes dans l'assemblée législative de cette province.

Proposé par Chs. Alley, Ecr., secondé par Ls. Plamondon, Ecr., et résolu : Que cette assemblée fait le plus grand honneur non seulement à elle-même, mais à la patrie en montrant qu'elle est capable de reconnaître et d'apprécier le mérite de l'illustre victime de la même cause, et de témoigner une inaltérable confiance envers le patriote dont toute la vie a été dévouée aux intérêts du peuple, et que ni de cruautés ni de longues souffrances, ni la persécution n'ont pu ni seul instant faire dévier de cette honorable voie.

Proposé par Jos. Légaré, fils, Ecriv., secondé par M. Jos. Larose, et résolu : Que les citoyens de Québec, qui ont tant de fois eu l'avantage d'entendre la puissante parole de cet homme d'élite des libertés Canadiennes, dans la maison du Parlement à Québec, tandis qu'il était Orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, se félicitent de le voir encore dans la même enceinte, imprimer par sa mâle éloquence une force irrésistible aux vertueux défenseurs de nos droits.

Proposé par T. Fournier, Ecriv., secondé par M. O. Vocelle, et résolu : Que cette assemblée voit cette élection avec autant plus de plaisir, qu'elle l'envisage comme un gage assuré que le pays parviendra enfin à obtenir plusieurs mesures démocratiques qu'il réclame depuis longtemps, qui sont indispensables nécessaires à sa prospérité et à son avancement, et pour l'obtention desquelles il est à espérer que tous les enfants de la patrie réuniront bientôt tous leurs efforts.

Proposé par J. B. Pruneau, Ecriv., secondé M. M. White, et résolu : Que les précédentes résolutions signées au nom de l'assemblée par le président et le secrétaire et par les moteurs et les seconds, soient transmises à l'Honorable Louis Joseph Papineau par le président de cette assemblée.

Proposé par M. A. Constantin, secondé par M. F. X. Gingras, et résolu : Qu'un comité composé du président et du secrétaire de cette assemblée et des moteurs et seconds des présentes résolutions, soit chargé de faire parvenir dans les divers parties du comté des Deux-Montagnes, et d'adopter toutes les démarches nécessaires pour effectuer les vues de cette assemblée par rapport aux dites résolutions.

A l'appui des résolutions précédentes, des discours furent prononcés par le président et par M. M. H. Dubord, M. P. C., Alley, T. C. Lee, T. Fournier, Jos. Légaré, fils, J. B. Dorion, gérant de l'Avenir, M. A. Plamondon, et le Dr. Rousseau.

Le président ayant quitté la chaire, Jos. Légaré, fils, Ecr., fut appelé à le remplacer

et sur la proposition de T. C. Lee, Ecr., secondé par le Dr. Rousseau, des remerciements furent votés au président et au secrétaire pour leurs services en cette occasion.

Ed. GLACKMEYER, Président.  
A. PLAMONDON, Secrétaire.

9 Aout 1852.

Les Nouvelles Bâtisses.

Le *Scientific American*, de New-York, fait les remarques suivantes sur les bâtisses nouvelles construites à New-York.

"Toutes les nouvelles maisons qui ont été bâties à New-York récemment ont ce qu'on appelle des toits plats ; c'est-à-dire que le toit est presque horizontal et n'est que peu incliné d'un côté à l'autre. Les vieux toits pointus disparaissent rapidement, et nous nous étonnons qu'on ait jamais pu les mettre en usage. Leur inventeur devait être un homme à idées complètes."

"Les toits plats sont couverts en fer et bien peints. Si le feu prend dans une bâtisse, il est aisé de marcher et de travailler sur le toit de manière à s'en rendre maître en peu de temps, ce qu'on ne peut faire sur les toits pointus. Les toits plats peuvent être construits à meilleur marché et sont plus convenables sous tous les rapports. Nous conseillons à tous ceux qui bâtissent, d'adopter le nouveau plan. Il est bien préférable d'avoir un bel étage de plus à une maison, qu'un étroit et sale grenier, où l'on ne peut marcher que sur les mains et les pieds."

Nous avons nous-mêmes vu et examiné les bâtisses à toit plat dont parle le *Scientific American*, et nous pouvons assurer nos lecteurs que, sous le rapport de la beauté et de la commodité, les anciennes bâtisses ne peuvent nullement être comparées aux nouvelles.

Mais ce nouveau système a encore bien d'autres avantages. L'expérience a prouvé que le feu se communique toujours par les dalles et les couvertures. Dans les bâtisses à toit plat, il n'y a pas de dalles sur le devant, et le toit n'est que de la tôle de la cour, de sorte que, dans un incendie, le feu ne peut traverser d'un côté de la rue à l'autre, et le peu d'inclinaison du toit donne les plus grandes facilités pour s'en rendre maître.

Un autre avantage non moins grand, c'est que, pendant l'hiver, l'on n'est plus exposé à voir des avalanches de neige et de glace tomber du haut des toits sur nos têtes et nous fracasser le crâne. Ceci vaut la peine qu'on y pense et qu'on prenne les moyens de garantir le public de ce danger.

Plusieurs bâtisses sont actuellement en construction sur les ruines du dernier feu. Nous invitons les propriétaires à réfléchir aux nombreux avantages que présente le nouveau système, et à le mettre en pratique ; qu'on ou deux dont l'exemple, et les autres les imiteront bientôt.

Il ne s'est peut-être pas encore présenté une occasion aussi favorable pour opérer cette réforme importante dans la construction de nos maisons. Nous invitons tous les journaux et tous les citoyens à s'occuper activement de cette question d'intérêt public.

Nouvelles.

Nous apprenons que M. Papineau doit arriver en cette ville vendredi soir par le bateau à vapeur de l'Ottawa et le chemin de fer de Lachine, vers 6 1/2 heures. Nous espérons que les démocrates de Montréal feront leur devoir en cette occasion.

M. O'Callaghan, d'Albany, l'ancien rédacteur du *Vindicator* publié avant nos troubles est actuellement chez M. Papineau et doit descendre ici le même jour.

Les amis de M. Papineau organisent actuellement une démonstration publique pour son arrivée en cette ville. Démocrates soyez à vos postes !

Le *Traveller* de Boston raconte dans les termes suivants la mort pénible d'un de nos jeunes compatriotes qui s'est noyé le 29 juin dernier, près de Boston. "Six amis s'étaient embarqués dans une chaloupe pour faire une promenade lorsqu'un ouragan violent fit chavirer l'embarcation. Cinq se sauvèrent, mais malheureusement M. Joel J. Prince, âgé de 23 ans se noya."

M. Franklin Prince, après beaucoup d'efforts, est parvenu à sauver un de ses frères et de tout son possible pour sauver son cousin, M. Joel Prince, mais il lui fut impossible de le rendre jusqu'à la rive et fut obligé de le lâcher afin de sauver sa propre vie."

Cette perte est vivement sentie par les nombreux amis et parents de M. Prince qui habitent la paroisse de St. Grégoire du district des Trois-Rivières.

L'enquête tenue au sujet de la destruction du *Henry Clay* s'est terminée après une session de cinq jours. Le juré, dans son verdict tient les officiers du bateau responsables de la mort des passagers qui ont été victimes de cette catastrophe. Ils ont donné caution pour \$10,000 chacun afin de comparaître à la cour criminelle.

Mardi de la semaine dernière, la voiture de M. Clarkson de Toronto, promenait ses enfants. Elle contenait huit personnes en comptant la servante et le cocher. Le cheval prit le mort aux dents et se précipita à la rivière avec tout ce qu'il traînait. Le cocher qui savait très bien nager sauva tous les enfants excepté un des plus jeunes qui s'est noyé.

Nous avons fait un voyage au Saguenay avec le *Lady Elgin* et nous devons recommander à nos lecteurs de visiter cette belle partie de notre beau pays. Le *Rowland Hill* et le *Lady Elgin* partent tous les lundis soirs pour le Saguenay. C'est le plus beau voyage que l'on puisse faire. Nous parlerons de notre voyage dans notre prochaine feuille.

OUTRAGE MONSTREUX COMMIS A WHITEHALL.—Un Correspondant de la *Tribune* de New-York rapporte le fait suivant qui, s'il est vrai, atteste une dépravité déplorable parmi la jeunesse de Whitehall.

Il paraît qu'une jeune veuve d'origine française, victime de l'incendie récent de Montréal, se rendait à Whitehall pour y trouver une demeure et de l'emploi. Elle était étrangère à Whitehall et fut accostée par un de ses compatriotes qui l'apostropha en français. Il se présenta comme ami et la dirigea lui-même où elle devait trouver de l'ouvrage.

Elle l'accompagna autour d'une colline, et lorsqu'ils furent à quelque distance du village, concevant des soupçons sur le compte de son soi-disant ami, elle s'enfuit à la première maison qu'elle rencontra. Bientôt plusieurs personnes y arrivèrent et déclarèrent aux gens de la maison qu'ils avaient une personne de mauvaise vie chez eux, et que s'ils ne

TRIBUNE DU PEUPLE.

Liberté de penser.

M. le Directeur.

C'est avec plaisir que nous avons vu la réapparition de votre très-intéressante feuille, mais aussi avec une consolation presque indécible que nous voyons que l'*Avenir* est toujours ce qu'il a été depuis sa première naissance, c'est-à-dire le zèle défenseur des intérêts de son pays ; toujours prêt à défendre les droits du peuple, et à combattre les abus insupportables et les méfaits odieux de ceux qui nous sommes injustement persécutés.

J'ose espérer (et mon espérance n'est pas sans fondement) que tout citoyen ami de sa patrie s'efforcera d'encourager votre publication ; vu cette belle et noble cause de la démocratie que vous défendez avec un zèle si admirable.

Contiance, générosité et dévoué compatriote, la défense d'une si belle œuvre, et le pays recouvrant un jour son indépendance vous en devia, ainsi qu'à nos autres zélés *Journalistes démocrates*, sa reconnaissance.

Tout à vous,  
Monsieur,  
UN JEUNE POLITIQUE.  
Longueuil, 8 août 1852.

Le chassaiant pas, la maison serait démoie. La dessus l'étrangère fut priée de gagner une maison près de là, où elle serait protégée.

Il faut que le peuple se rappelle que tous les premiers médecins de Montréal recommandent de faire usage de cette eau pour conserver la santé durant les grandes chaleurs.

Un jeune homme du nom de Thomas McGowan, cordonnier, le Montréal, s'est vu samedi dernier vers dix heures du soir dans le bassin vis-à-vis l'hôtel Commercial.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer les Messieurs suivants Conseillers Municipaux pour les localités sous-mentionnées dans le Bas-Canada, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

On voit par tous les journaux du pays que le Dr. Nelson a guéri deux membres de sa famille par l'usage de l'eau de Plantagenet, ce qui atteste plus que jamais en faveur de cette eau merveilleuse et extraordinaire.

Il faut que le peuple se rappelle que tous les premiers médecins de Montréal recommandent de faire usage de cette eau pour conserver la santé durant les grandes chaleurs.

Un jeune homme du nom de Thomas McGowan, cordonnier, le Montréal, s'est vu samedi dernier vers dix heures du soir dans le bassin vis-à-vis l'hôtel Commercial.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer les Messieurs suivants Conseillers Municipaux pour les localités sous-mentionnées dans le Bas-Canada, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. Chap. 50, de faire les créations de Municipalités Solaire suivantes, savoir:

Bureau des Terres de la Couronne. QUÉBEC, 6 août 1852. VIS est par le présent donné qu'à l'avenir les Terres de la Couronne seront au prix et les ventes spécifiées dans les localités respectives ci-après mentionnées.

On devra prendre possession de la terre immédiatement et continuer d'y habiter—on devra faire cinq de terre—tous les ans par chaque cent acres pendant cinq années, et bâtir une maison de pas moins de dix-huit pieds sur vingt-six.

NARCISSE LARUE, ARCHITECTE, CONSTRUCTEUR ET ENTREPRENEUR. L'honneur d'annoncer au public de Montréal, qu'il a établi, définitivement, son bureau, rue St-Vincent, à la pension de M. Giroux ou il se propose de faire des affaires dans les branches ci-dessus et sollicite une partie du patronage public.—Montréal, 11 août.

ASSOCIATION MUTUELLE BÉNÉFICIAIRE DES ARTISANS ET TRAVAILLEURS. BUREAU PRINCIPAL, 25 State Street, NEW-LONDON, CONN. E.-U. Capital Garantit—\$50,000.

Cette Association d'Artisans et autres est une Société pour l'avantage Mutuel des uns et des autres dans les branches ci-dessus et sollicite une partie du patronage public.—Montréal, 11 août.

Les femmes sont assurées contre les mêmes dangers que les hommes et aux mêmes conditions. On charge \$1 par frais d'admission la première année, ce qui doit être payé en faisant application, et la prime de la première année durant le premier mois.

OFFICIERS: DAVID P. FRANCIS, DAVID S. RUDDOCK, D. P. FRANCIS, Hon. P. MORGAN, COL. NATHAN BECKWITH, Hon. C. STANSELL, DAVID S. RUDDOCK, SETH SMITH, M.D.

AVIS. Le Comité Exécutif du Comité de Secours de Montréal invite tous les maîtres-ouvriers, entrepreneurs, marchands de hardes faites, chefs de familles et autres personnes qui ont besoin de monde pour travailler, à aller aux appentis de la Pointe St-Charles, aux dévies des Frères sur la terre de M. Logan, aux tentes généralement à l'assise de la Providence, à l'école des Soeurs, ci-entend rue St-Urbain et Ste-Catherine et chez les Soeurs-Grises, s'adressant à une liste de personnes qui en ont la direction, y demeurant les services de ceux dont ils auront besoin; et le comité prie ceux qui feront ces demandes, de faire connaître à son président les noms de ceux qui renverront de travailler moyennant un salaire contentable, afin que les noms de ces personnes soient rayés de liste de ceux qui reçoivent des secours du comité.

AVIS. Les marchands, commerçants et autres qui fournissent des provisions ou marchandises au Comité de Secours, sont priés de faire leurs comptes contre le Comité Exécutif, toutes les semaines, et de les présenter pour liquidation au Trésorier, tous les samedis à midi.

AVIS. Les intérêts sont priés de se conformer à cette règle. ADAM HANDSIDE, N. G. BOURBONNIÈRE, Secrétaire.

AVIS. Les intérêts sont priés de se conformer à cette règle. ADAM HANDSIDE, N. G. BOURBONNIÈRE, Secrétaire.

Instruments de Chirurgie de Paris. LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment sur de ces célèbres INSTRUMENTS de CHIRURGIE très bien finis, de célèbre établissement de "Charrrière," comprenant en partie, Boîtes de Force, Instruments d'Amputation et de Dissection, Forceps, Lancettes, etc.

INSTRUMENTS DOMESTIQUES FRANÇAIS. LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de POMMES JUMELLES A DABRO CLYSO A LERIER A THIER IRRIGATEURS, Nos. 1 et 2 etc.

EXTRAITS DOUBLES DE LUBIN. VIENNENT d'être reçus, une provision additionnelle de ces célèbres PARFUMS, comprenant: West End, Eau de Lubin, Monseigneur et Jockey Club.

BUREAU DU GREFIER, ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Le délai accordé par les règles de la Chambre, pour la réception des Pétitions relatives à des Bills Privés ou Locaux, expire le DEUXIÈME SEPTEMBRE, mil huit cent cinquante-deux.

ADOLPHUS BOURNE. VIENT DE RECEVOIR PAR LE VAISSEAU "L'ANDROMAQUE" Quatre-vingt-dix Paniers de Vaisselle, BIEN assortie pour le Commerce de la Campagne, qu'il vendra à des PRIX TRÈS-REDUITS. Toute cette vaisselle est de MANUFACTURE ANGLAISE, et supérieure en patron et qualité à aucune autre offerte en vente.

Vins Français, Liqueurs, Etc, Etc, Etc. IMPORTÉ DIRECTEMENT DE FRANCE. LES Soussignés avisent le public qu'ils viennent de recevoir directement de France par le vaisseau "Clarissa" leur assortiment complet de VINS, LIQUEURS, FRUITS, etc., qu'ils offrent en vente à leur établissement, No. 38, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'ancien Hôtel Bonaparte, notre voisine de M. Du Picault. Entrez autres les Vins et Liqueurs suivants:

CHATEAU LAFITTE, HOCK HIMER, St. Julien Médoc, SAUTERNE, Liqueur de Vesperto, Sirop de Fraise, Anisette, "de Framboise, Parfait amour, "d'Orange, Gadelles. Ainsi qu'une petite quantité de TRUFFES et de TOMATES.

NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICERIES PAR ROY & FRÈRE, 671 RUE ST.-PAUL, 671. ADJOINDANT LA MAISON ROY ET DUFORT. LES Soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent d'ouvrir à l'endroit ci-dessus, un NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICERIES.

ROY & FRÈRE. EN Gros et en Détail, on pourra toujours se procurer tous effets dans leurs branches à bas prix, et étant de la meilleure qualité qu'on puisse trouver ailleurs, et à des conditions très avantageuses. Ils espèrent par leur assiduité et leur expérience mériter une part du patronage public.

MARCHANDISES-SECHES. J. E. LAFOND, 16. RUE ST.-LAURENT, 16 MONTRÉAL. VIENT d'ouvrir un NOUVEL ÉTABLISSEMENT pour la vente de MERCHANDISES SECHES de goût et d'étape, à l'endroit ci-dessus, où il aura constamment en mains un assortiment complet des Marchandises suivantes:

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET D'ÉDUCATION DE BEAUCHEMIN ET PAYETTE, RUE ST.-PAUL, 81. RUE ST.-PAUL, VIS-À-VIS MM. N. DESMARET ET CIE. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

PHARMACIE DU DR. PICAULT, RUE NOTRE-DAME, 36. CETTE PHARMACIE placée dans une position centrale, entre le Marché Bonsecours et le Marché des Animaux, à deux pas de l'Église de Bonsecours, dans le voisinage de l'Hôtel Donegan, de l'Hôtel de Hays, de l'Avantage tout particulier aux habitants de la campagne ainsi qu'aux marchands qui visitent Montréal.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'École et le public, tant de ville que de campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de piété, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

PARFUMERIE Française et Anglaise. PARFUMERIE de Lubin et de Rimmel. Image de toilette de Rimmel. Eau de Cologne de Farina. Huiles pour les cheveux, palma christi, de végétation et amandes douces etc., Eau lavante et restaurative de Hamel pour les cheveux.

SAVONS de goût de Clavton et Cie., d'annanas, Hyppocrate de Clavton pour la barbe, de Goulet. Pâte à barbe de Jules Hamel. Brosses à cheveux, à dents, à ongles et à barbes ainsi que savonnettes. Rasoirs de Rodgers, garantis, avec tous les accessoires.

MAISON DE PENSION DE J. R. GIROUX, 16. RUE ST.-VINCENT, 16. MONTRÉAL. Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

Le soussigné offre ses remerciements à ses amis et au public pour leur encouragement et l'honneur de leur annoncer qu'il continue de tenir sa maison de pension comme par le passé à l'adresse ci-dessus.

